

Resolute Mining Limited (Resolute) s'engage à respecter l'environnement et à mettre en œuvre des systèmes, des pratiques et des normes de gestion solides afin d'atténuer les impacts et de préserver les ressources naturelles pour les générations futures. Nous nous engageons à améliorer en permanence notre performance environnementale et nous fixerons des cibles et des objectifs afin de réduire notre impact environnemental.

Resolute est une société d'exploitation, de développement et d'exploration aurifère multi-actifs à vocation africaine et cotée à la Bourse australienne (Australian Securities Exchange) (ASX:RSG) et à la Bourse de Londres (London Stock Exchange) (LSE:RSG).

En tant que membre du Conseil mondial de l'or, Resolute s'engage à respecter les Principes pour une exploitation aurifère responsable (RGMP) et à développer des approches de bonnes pratiques en tenant compte, sans s'y limiter, des Principes miniers du Conseil international des mines et métaux (ICMM), de la Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus miniers (GISTM), du Code international de gestion du cyanure (Cyanide Code) et du Conseil international des normes de durabilité (ISSB).

Cette Politique s'applique à l'ensemble des activités et des représentants de Resolute, y compris les employés, les sous-traitants et les partenaires de ses actifs contrôlés et gérés.

Resolute s'engage sur les points suivants :

- Obtenir la certification ISO 14001 du Système de management environnemental pour l'ensemble de ses activités. Contrôler et évaluer régulièrement ses performances environnementales et mettre en œuvre des plans d'action correctifs en vue d'une amélioration continue.
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et conditions de licence applicables dans les pays où l'entreprise opère.
- S'assurer que les opportunités et les risques environnementaux sont intégrés au Cadre de gestion des risques de Resolute, qu'ils sont mis à jour périodiquement et gérés efficacement.
- Intégrer l'évaluation des impacts environnementaux dans tous les processus de planification importants et toutes les décisions d'investissement importantes.
- Mettre en œuvre des mesures pour éviter, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs liés à l'activité. Mettre en œuvre des plans environnementaux fondés sur les risques pour chaque projet en phase de développement.
- Établir des conditions environnementales de référence qui permettent de comprendre la zone d'impact et d'influence de manière solide, quantifiée et scientifiquement défendable, le plus tôt possible dans le cycle du projet.
- Concevoir, construire, exploiter et démanteler les installations de stockage des résidus miniers et les infrastructures hydrauliques à grande échelle en s'appuyant sur des systèmes de gestion et des stratégies de gouvernance efficaces. Maintenir un cadre de gouvernance robuste des résidus miniers afin d'optimiser l'intégrité des actifs et d'assurer une atténuation efficace des risques.
- Mettre en place des stratégies visant à réduire la consommation de ressources, l'élimination des déchets et les émissions environnementales, notamment des programmes d'efficacité des matériaux, de recyclage et de contrôle de la pollution. Tous les déchets résiduels seront éliminés conformément aux conditions de la licence.
- Gérer étroitement et atténuer les risques liés au transport, au stockage, à l'utilisation et à l'élimination des matières dangereuses.
- Reconnaître notre rôle dans la lutte contre le changement climatique en évitant, en réduisant ou en atténuant les émissions de GES, et accroître la résilience face au changement climatique. Évaluer régulièrement et divulguer publiquement les opportunités et les risques liés au climat pour l'entreprise, y compris les émissions de GES.
- Utiliser l'eau de manière responsable et efficace en coopération avec les autorités et veiller à ce que les

opérations n'affectent pas négativement la qualité globale des ressources en eau du bassin versant disponibles pour les autres utilisateurs.

- Mettre en œuvre des mesures pour atténuer l'impact des émissions atmosphériques, de la poussière, du bruit, des tirs de mine et des vibrations sur les communautés locales et l'environnement.
- Planifier une fermeture responsable de la mine en consultation avec les autorités, les communautés concernées et les autres parties prenantes pertinentes. Intégrer les objectifs de fermeture dans la planification de la durée de vie de la mine et prévoir des dispositions financières et techniques pour une réhabilitation progressive.
- Évaluer les incidences sur la biodiversité en appliquant la hiérarchie des mesures d'atténuation. Viser à éviter toute perte nette d'habitat essentiel et, dans la mesure du possible, collaborer avec d'autres acteurs pour obtenir un gain net pour la biodiversité. Mettre en œuvre des plans de gestion de la biodiversité lorsque les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'habitat essentiel.
- Ne pas explorer ni chercher à développer de nouvelles opérations minières dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et viser à sauvegarder les valeurs de conservation et l'intégrité des zones protégées légalement désignées.
- Fournir à notre personnel une formation lui permettant d'identifier, de traiter et de signaler efficacement les dangers, risques et incidents environnementaux.
- Fixer des objectifs mesurables pour favoriser la responsabilisation et améliorer les performances environnementales. Mettre en œuvre des mécanismes d'audit externe dans l'ensemble de l'exploitation afin d'évaluer la conformité à la présente politique.
- Rendre compte des risques, des opportunités et des performances environnementales au Comité de durabilité de Resolute. Divulguer de manière proactive des informations aux groupes de parties prenantes concernés et publier un rapport de durabilité annuel.



Chris Eger

Directeur général et chef de la direction